

## PENSIONS :

# FO ÉNERGIE ET MINES A ÉTÉ REÇUE AU MINISTÈRE DU TRAVAIL

**Mardi 28 avril 2009**

Une délégation fédérale s'est rendue au Ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville.

Nous avons longuement expliqué la situation aux Conseillers Techniques du Ministre en ce qui concerne les retraités des Industries Electriques et Gazières.

Il nous a été rappelé que:

- Les pensions ont évolué conformément à la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2009, se composant comme suit : 0,6 % au titre de l'inflation constatée en 2008, et 0,4 % au titre de l'inflation prévisionnelle 2009. Soit un total de 1%.
- Le Décret du 27 juin 2008 relatif au régime de retraite des IEG, prévoit en son article 45, point 3 (comme toutes les entités rattachées au système de retraite de la Fonction Publique en 2009), que pour la première année, le coefficient de revalorisation qui nous est appliqué est fixé par arrêté du Ministre chargé de la Sécurité Sociale.
- À ce titre, les 0,6 %, attribués aux retraités de la Fonction Publique et du Régime Général, n'ont pas été accordés aux retraités des IEG, au fait que cette part est due par le système de rémunération dans lequel ils étaient en 2008.

FO Énergie et Mines a longuement expliqué que :

- Les pensionnés des IEG ne pouvaient pas à la fois être exclus de la revalorisation des pensions de la Fonction Publique au titre de l'apurement 2008 et, en même temps, de la clause de revoyure au titre de l'accord salarial propre aux IEG. Accord dont ils dépendent intégralement.
- Les employeurs de la branche ont sciemment fixé la mise en application de la clause de revoyure au 1<sup>er</sup> janvier 2009, privant de fait les retraités des IEG du bénéfice de cette mesure.
- La clause de revoyure ne comprenait que l'effet rattrapage de l'inflation constatée pour 2008. Elle reste de ce fait due par les Employeurs aux pensionnés.
- De plus, le pouvoir d'achat des retraités des IEG avait déjà été amputé lors de la création de la CNIEG. Pouvoir d'achat de nouveau réduit récemment, avec un certain nombre de retenues nouvelles, prélevées sur leurs pensions.
- Les pensionnés avaient (contrairement aux autres entités rattachées elles aussi en 2008 à la Fonction Publique), subi des réformes statutaires importantes et profondes ces dernières années, qui leur donnaient un sentiment de délaissement et de rejet de plus en plus profond.
- Il appartient au Ministre d'intervenir sur ce point au niveau de la branche pour gommer cette injustice.

Les Conseillers du Ministère ont pris acte de nos argumentaires qu'ils ne manqueront pas de communiquer au Ministre.

FO Énergie et Mines continuera à combattre cette injustice, pour que les pensionnés perçoivent leur dû, comme tous les retraités, en rencontrant dans les jours qui viennent les autres Ministères concernés: Finances, Tutelle.

Sans compter que ce 1 % d'augmentation ne porte, pour ceux qui en ont bénéficié, que sur l'inflation. A aucun moment, il n'est question d'augmenter le pouvoir d'achat de nos retraités, ce qui reste une revendication.

Paris le 29 avril 2009